

Le 11 mars 2024

« Par Système de dépôt électronique »

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
500 boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal, Québec
H2Z 1W7

Objet : **Dossier R-4253-2024**
Demande de révision de la décision D-2024-007 déposée par la FCEI en vertu de l'article 37 de la Loi sur la Régie de l'énergie

Chère consoeur,

La présente donne suite à votre correspondance datée du 7 mars 2024 dans le cadre du dossier en objet. En raison d'un conflit d'horaires pour la soussignée, le GRAME informe la Régie qu'il ne participera pas à l'audience du 12 mars 2024 portant sur la demande de suspension de la décision D-2024-007 présentée par la FCEI, mais il souhaite réserver son droit de participer à l'analyse au fond de la demande de révision citée en objet.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Gaëlle Obadia, pour la FCEI et Me Marie Lemay Lachance, pour Énergir